

## Les Lois du Jeu 2018/2019

Il ne s'agit que d'un résumé explicatif pour chaque loi avec les notions de base.

01 Terrain

02 Ballon

03 Joueurs

04 Équipement des joueurs

05 Arbitre

06 Autres arbitres

07 Durée du match

**08 Coup d'envoi et reprise du jeu**

09 Ballon en jeu et hors du jeu

10 Déterminer le résultat d'un match

11 Hors-jeu

12 Fautes et incorrections

13 Coups francs

14 Penalty

15 Rentrée de touche

16 Coup de pied de but

17 Corner

## Loi 08 Coup d'envoi et reprise du jeu



*Balle à terre*

Le coup d'envoi permet de débiter chaque période d'un match, chaque période des prolongations, et de reprendre le jeu après qu'un but a été marqué. Les coups francs (directs ou indirects), les penalties, les rentrées de touche, les coups de pied de but et les corners sont d'autres reprises du jeu (voir Lois 13 à 17). Une balle à terre est une manière de reprendre le jeu après que l'arbitre a interrompu le jeu et que les Lois du Jeu n'exigent pas l'une des reprises susmentionnées. Une infraction commise alors que le ballon n'est pas en jeu ne change en rien la façon dont le jeu doit reprendre.

### 1. Coup d'envoi

#### Procédure

- L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) choisit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période.
- L'adversaire se voit attribuer le coup d'envoi.
- L'équipe ayant choisi le camp effectuera le coup d'envoi de la seconde période.
- En seconde période, les équipes changent de camp.
- Quand une équipe a marqué un but, c'est l'adversaire qui procède au coup d'envoi.

À chaque coup d'envoi :

- tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain ;
- les adversaires de l'équipe procédant au coup d'envoi doivent se tenir au moins à 9,15 m du ballon tant qu'il n'est pas en jeu ;
- le ballon doit être positionné sur le point central et être immobile ;
- l'arbitre donne le signal du coup d'envoi ;
- le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé ;

- il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi ; si le ballon entre directement dans le but de l'exécutant, un corner est accordé à l'adversaire.

### **Infractions et sanctions**

Si le joueur procédant au coup d'envoi retouche le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé, ou un coup franc direct en cas de main volontaire. Pour toute autre faute dans la procédure du coup d'envoi, le coup d'envoi doit être rejoué.

## **2. Balle à terre**

### **Procédure**

L'arbitre laisse tomber le ballon à terre à l'endroit où celui-ci se trouvait au moment de l'interruption du jeu à moins que le jeu ait été arrêté à l'intérieur de la surface de but auquel cas l'arbitre laissera le ballon tomber sur la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce sur le point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment où le jeu a été arrêté.

Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol.

Un nombre illimité de joueurs peuvent disputer une balle à terre (y compris les gardiens de but) ; l'arbitre n'a pas le pouvoir de décider qui peut disputer une balle à terre ni son résultat.

### **Infractions et sanctions**

La balle à terre doit être rejouée si le ballon :

- touche un joueur avant de toucher le sol ;
- quitte le terrain après avoir rebondi sur le sol sans qu'un joueur ne l'ait touché.

Si une balle à terre entre dans le but sans toucher au moins deux joueurs, le jeu reprend par :

- un coup de pied de but si le ballon entre dans le but de l'équipe adverse ;
- un corner si le ballon entre dans le but de l'équipe du joueur ayant botté le ballon.

### **Divers :**

*Sous réserve de la procédure de la Loi 08.*

*Lorsque l'arbitre arrête le jeu qui doit, par la suite, être repris par une balle à terre, deux situations peuvent se produire :*

*-Balle à terre dans la surface de but : la remise en jeu se fera sur la ligne de la surface de but (5.50m) parallèle à la ligne de but au point le plus proche de l'endroit de la faute.*

*-Balle à terre hors de la surface de but : la remise en jeu se fera à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt.*

## **Questions/ Réponses**

### **A-Une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le coup d'envoi. Quand le constat sera-t-il établi ?**

*L'arbitre constatera qu'une équipe est absente si, 15 minutes après l'heure fixée pour le match, elle ne présente pas au moins huit joueurs, si cela est prévu dans le règlement de l'épreuve.*

### **B-Après un but marqué, l'avant-centre de l'équipe « A » donne le coup d'envoi. Il voit le gardien adverse avancé, tire et marque le but. A ce moment, le capitaine de l'équipe « B » fait remarquer à l'arbitre que son partenaire n°8 était encore 20 mètres dans le camp adverse lorsqu'il a donné le signal. Décisions ?**

*Le coup d'envoi n'ayant pas été effectué conformément à la Loi, l'arbitre refusera le but et fera recommencer le coup d'envoi.*

***Rappel : Etre très vigilant avant de donner le coup d'envoi***

## Loi 08

### CFA – Section "Lois du Jeu" – Questions / Réponses Loi 08 DTA – 1er Juillet 2018

#### 1° Tirage au sort

##### QUESTION L8/§1/Q1

*La Loi 8 précise que le choix des camps est déterminé par un tirage au sort effectué au moyen d'une pièce de monnaie. Bien que la Loi ne le précise pas formellement, il est d'usage que le tirage au sort s'effectue sur le terrain de jeu en présence des deux capitaines.*

*Situation exposée:*

*Un club évoluant en Championnat Professionnel, ayant été confronté à des difficultés climatiques (terrain totalement ou partiellement gelé), a suggéré que, dans des conditions semblables, un arbitre soit autorisé à procéder au tirage au sort pour le choix du camp bien avant l'heure du coup d'envoi officiel (au moment de l'échauffement des équipes, par exemple).*

*La Loi 8 ne précise effectivement pas le lieu du tirage au sort. La procédure pourrait en effet, sous certaines conditions mentionnées dans le règlement de la compétition, se dérouler en un autre endroit que le rond central immédiatement avant le coup d'envoi, et donc de l'échauffement, comme il est ici proposé.*

#### 2° Questions diverses

##### QUESTION L8/§2/Q1

**L'arbitre donne le signal du coup d'envoi. Qu'entend-on par signal ? Est-ce le coup de sifflet ou un autre signal (geste de la main, voix) sachant que désormais un but peut être marqué directement sur coup d'envoi ?**

*Dans les Directives éditées par l'IFAB, il est prescrit aux arbitres que les coups d'envoi et penalties doivent donner lieu à un signal sonore (sifflet).*

*Par contre, l'arbitre utilisera le signal du geste et/ou de la voix lors d'une rentrée de touche, par exemple.*

##### QUESTION L8/§2/Q2

**Après 17 secondes de jeu du coup d'envoi de la 2ème période, l'arbitre se rend compte que le gardien d'une équipe se présente au bord du terrain pour reprendre sa place dans les buts. Décisions ?**

*Attendu qu'il s'agit du gardien de but, conformément à la Loi 3 paragraphe 1 :*

- Arrêt du jeu.
- Coup d'envoi à recommencer.

##### QUESTION L8/§2/Q3

**Après un but, l'équipe A a donné le coup d'envoi par le n° 10. Le ballon est en jeu, le n° 9 placé dans le rond central, voyant le gardien de l'équipe B avancé, shoote au but et marque. C'est alors que le capitaine de l'équipe B, qui vient d'encaisser le but, fait remarquer à l'arbitre qu'un de ses coéquipiers était resté à 20 ou 30 mètres dans le camp A au moment du coup d'envoi. Il lui dépose une réserve technique. Quelle sera la décision de l'arbitre ?**

*Reconnaissant le fait immédiatement, l'arbitre appliquera les dispositions prévues par la Loi 8 stipulant que lors d'un coup d'envoi, tous les joueurs, à l'exception du botteur, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain et qu'en cas d'infraction à cette procédure, celui-ci doit être recommencé.*

*En conséquence, l'arbitre décidera :*

- But refusé.
- Coup d'envoi à recommencer.